

Nouvelles du Réseau

Numéro 22

Réseau juridique canadien VIH/sida

Mars 2006

Élections fédérales 2006

Le Réseau juridique
conseille la CARICOM
en matière de services
juridique 2

Des employés du
Réseau juridique
participent à une
consultation d'Affaires
étrangères Canada 3

Faire porter la voix
des personnes qui
utilisent des drogues,
au palier national 3

« Sexe, travail, droits »
à l'Alberta Harm
Reduction Conference 4

Exposé sur le travail
sexuel à l'Agence
de santé publique
du Canada 4

Un événement
montréalais met en relief
la situation des sans-abri 5

Le Réseau juridique
dans les médias 6

Le Réseau juridique
prône une licence
obligatoire pour
le Tamiflu 6

Nouvelles
ressources 7

Arrivée et départ
d'employés 8

Le conseil
d'administration nomme
une nouvelle membre 8

Le texte qui suit est une version abrégée de l'article « Période de questions : comment le nouveau gouvernement minoritaire du Canada abordera-t-il le VIH/sida? », publié dans la Revue VIH/sida, droit et politiques, 11(1) (avril 2006).

La récente campagne électorale fédérale au Canada, particulièrement longue (55 jours) et négative, fut marquée dès le départ par une série d'annonces quasi quotidiennes du Parti conservateur à propos de ses politiques – dont aucune ne portait sur le VIH/sida. De fait, le VIH/sida n'était mentionné que brièvement dans les plates-formes des libéraux, des néo-démocrates, des bloquistes et des verts. Quant aux conservateurs, ils n'en ont tout simplement rien dit.

Le 12 janvier, le Réseau juridique et la Coalition interagence sida et développement (CISD) ont conjointement exhorté les chefs des partis à définir leur approche de lutte au VIH/sida. Les questions étaient détaillées et précises; les réponses (lorsque nous en avons obtenues), faut-il s'en étonner, étaient loin de l'être. (Le Parti conservateur n'a pas répondu.)

En ce qui a trait aux programmes d'échange de seringues en prison, les partis étaient unanimes sur la nécessité de recherches supplémentaires, mais aucun n'est allé jusqu'à promettre la mise en œuvre de telles initiatives. Les partis ont tous appuyé la nécessité d'augmenter l'aide internationale, mais aucun n'a expliqué comment il procéderait et dans quels délais. (Les libéraux ont continué d'invoquer la prudence fiscale comme motif pour ne pas s'engager à un plan détaillé. Le Nouveau Parti démocratique (NPD) et le Bloc québécois ont promis de maintenir la pression sur le prochain gouvernement afin qu'il établisse un échéancier exécutoire pour augmenter d'ici 2015 l'aide internationale versée par le Canada, en vue d'atteindre l'objectif de 0,7 % du revenu national brut fixé par l'ONU.)

Dans l'avalanche de discours rhétoriques et de documents électoraux, nous avons quand même eu droit à quelques bribes d'engagements concrets. À la question touchant la fourniture de médicaments abordables aux pays en développement, le NPD a fourni une réponse claire et concrète, affirmant qu'il réduirait la durée des brevets de médicaments d'ordonnance au Canada, qu'il triplerait la contribution canadienne au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et qu'il travaillerait « avec les Nations Unies à réformer le Fonds monétaire international et la Banque mondiale afin d'éliminer les conditions de prêt trop strictes, qui limitent les investissements en santé et en éducation dans les pays en développement et qui amputent souvent les programmes de prévention et de traitement pour le VIH/sida ». De plus, le NPD a clairement affirmé qu'il augmenterait le financement pour réduire le risque d'infection par le VIH chez les femmes.

En soi, l'échec des partis politiques, des médias et des électeurs à considérer le VIH/sida comme un enjeu digne de débat national est décevant. Le silence des chefs des partis fédéraux sur le sujet a été assourdissant, notamment au regard du rôle prochain du Canada en tant qu'hôte du XVI^e Congrès international sur le sida (SIDA 2006).

Pour le texte complet de la lettre aux chefs et les réponses des partis, voir www.aidslaw.ca/francais/quoideneuf.htm#jan2006.

Le Réseau juridique conseille la CARICOM en matière de services juridiques

Pour plus d'information sur le PANCAP et l'implication du Réseau juridique, voir www.pancap.org ou www.aidslaw.ca.

Les personnes vivant avec le VIH/sida ou qui y sont vulnérables ont besoin de services juridiques pour assurer le respect de leurs droits humains. Ce besoin est particulièrement aigu dans la Communauté caraïbe (CARICOM), qui présente le deuxième taux de prévalence du VIH le plus élevé au monde. Plusieurs pays de la CARICOM ne sont pas dotés de services élémentaires d'aide juridique et d'une protection juridique pour les personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables. Au début du mois de février, **Glenn Betteridge**, analyste principal des politiques au Réseau juridique, s'est joint à des fournisseurs de services juridiques, des personnes vivant avec le VIH/sida, des personnes de communautés vulnérables, des responsables des politiques et des consultants, à Saint-Vincent-et-les-Grenadines, pour discuter de façons de mieux répondre à ces besoins dans les pays de l'Est de la Caraïbe.

de défis dans l'accès et la fourniture de services juridiques. La troisième journée a donné l'occasion aux participants de se regrouper par pays (Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, et Trinité-et-Tobago) pour élaborer des recommandations et s'engager à des actions individuelles. Des recommandations ont souligné le potentiel



La délégation de la CARICOM, février 2006



David Patterson, consultant pour la CARICOM

Le Réseau juridique collabore avec la CARICOM depuis plusieurs années, en fournissant de l'assistance technique dans le cadre de divers projets du programme juridique, éthique et de droits humains du Pan Caribbean Partnership Against HIV/AIDS (PANCAP). Glenn et le consultant **David Patterson** ont travaillé avec la CARICOM, des personnes vivant avec le VIH/sida et des personnes de communautés vulnérables, à l'élaboration de l'ordre du jour et du contenu de l'atelier.

d'implication accrue de la Faculté de droit de l'University of the West Indies dans la réponse de la communauté juridique au VIH/sida. La participation de représentants du Caribbean Regional Network of People Living with HIV/AIDS et de la Caribbean Coalition of Vulnerable Communities (représentée par le **D^r Robert Carr**, membre du conseil d'administration du Réseau juridique) a été cruciale au succès de l'atelier. Les participants ont été touchés par les témoignages; et ils ont reconnu la nécessité de collaborer étroitement avec des personnes vivant avec le VIH/sida et vulnérables, à l'élaboration de stratégies et d'interventions pour répondre à leurs besoins juridiques.

La première journée de l'atelier de trois jours a permis aux dépositaires d'enjeux d'élaborer des sessions pour sensibiliser les avocats et les responsables des politiques aux réalités du VIH/sida, aux violations de droits humains et à la nécessité de services juridiques. La deuxième journée a porté sur l'identification

Un atelier semblable pour les fournisseurs de services juridiques d'autres pays de la Caraïbe est prévu plus tard cette année.

© 2006 Réseau juridique canadien VIH/sida. *Nouvelles du Réseau* sert à tenir les lecteurs informés des activités du Réseau juridique canadien VIH/sida. Le Réseau encourage la diffusion de l'information contenue dans cette publication. La permission de reproduire ce matériel sera accordée à condition que l'origine et la source en soient mentionnées.

Rédaction : Leon Mar
Traduction : Josée Dussault
Mise en page : Vajdon Sohaili

Collaborateurs : Joanne Csete, Glenn Betteridge, Richard Elliott, Alana Klein, Leon Mar

Financé par l'Agence de santé publique du Canada. Les conclusions, interprétations et opinions exprimées dans cette publication relèvent uniquement de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou positions officielles de l'Agence de santé publique du Canada ou du Réseau juridique canadien VIH/sida.

Réseau juridique canadien VIH/sida
1240, rue Bay, suite 600
Toronto (Ontario) M5R 2A7
Tél. : + 1 416 595-1666 Téléc. : + 1 416 595-0094
www.aidslaw.ca info@aidslaw.ca



Le Réseau juridique canadien VIH/sida œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Le Réseau juridique est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

ISSN 1488-0997



Nouvelles brèves

Des employés du Réseau juridique participent à une consultation d’Affaires étrangères Canada

Les 7 et 8 février, **Joanne Csete**, directrice générale du Réseau juridique, et **Alana Klein**, analyste principale des politiques, ont pris part à une consultation organisée à Ottawa par la Division des droits de la personne, de l’égalité des sexes, de la santé et de la population d’Affaires étrangères Canada (AEC). Depuis 18 ans, AEC rencontre des organismes non gouvernementaux (ONG) canadiens avant la tenue des sessions annuelles de la Commission des droits de l’homme des Nations Unies à Genève. La consultation a pour buts d’éclairer les politiques canadiennes, relativement à divers enjeux mondiaux de droits humains, et d’aider le Gouvernement du Canada dans ses préparatifs en vue des sessions de la Commission.

Le principal thème de la rencontre de cette année fut un changement à la structure de surveillance des droits humains de l’ONU. L’Assemblée générale de l’ONU a récemment réclamé la mise sur pied du Conseil des droits de l’homme, une nouvelle instance de

surveillance qui remplacerait la Commission des droits de l’homme. Les ONG ont discuté des plus récentes informations sur les activités de cet organisme nouvellement créé. Elles ont pu rencontrer par la même occasion les ministres nouvellement nommés aux Affaires étrangères et au Développement international, Peter McKay et Josée Verner.

Joanne et Alana ont aussi participé à des ateliers thématiques sur les droits économiques, sociaux et culturels, les droits des migrants, les militants pour les droits humains et l’orientation sexuelle, ainsi qu’à des ateliers géographiques sur des pays comme la Russie, la Chine et le Soudan. À maintes reprises, Joanne a souligné que la crise du VIH/sida en Chine est alimentée par la violation des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida et de leurs défenseurs. Elle a exhorté le Gouvernement du Canada à prendre des mesures actives pour contrer ces abus à l’échelle mondiale.

Faire porter la voix des personnes qui utilisent des drogues, au palier national

En janvier, le Réseau juridique a été invité à une réunion d’organismes canadiens de personnes qui utilisent des drogues. Ces organismes planifient un congrès national qui mènera, nous l’espérons, à la mise sur pied d’un réseau national permanent pour défendre les droits humains et les autres intérêts des personnes qui utilisent des drogues.

« Le Réseau appuie cette initiative et fera tout en son pouvoir pour contribuer au développement d’une voix nationale permanente pour défendre les intérêts des personnes qui utilisent des drogues », a déclaré **Joanne Csete**, directrice générale du Réseau juridique, à la réunion de Vancouver. « Alors

que les approches de réduction des méfaits sont menacées à tous les paliers de politiques au Canada, il s’agit d’une importante occasion d’affirmer les besoins et les droits des utilisateurs de drogue dans l’arène des politiques. »

Le congrès devrait avoir lieu à Vancouver, après la clôture de la Conférence internationale sur la réduction des méfaits liés à la drogue, au début du mois de mai. Des organismes de personnes qui utilisent des drogues de partout au pays, y compris de l’Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique, de l’Alberta et de la Nouvelle-Écosse, sont impliqués dans la coalition qui planifie ce congrès.

« Sexe, travail, droits » à l'Alberta Harm Reduction Conference

Le 15 février, **Glenn Betteridge**, analyste principal des politiques, a présenté une séance de plénière intitulée « Sexe, travail, droits – réformer les lois pénales du Canada sur la prostitution » à la 7^e Annual Alberta Harm Reduction Conference, à Lethbridge. La séance était basée sur le rapport de 2005 du Réseau juridique portant le même titre. Glenn a été invité par le comité organisateur de la conférence, à la suggestion d'intervenants en réduction des méfaits qui avaient entendu son exposé au Symposium national de perfectionnement des compétences dans le domaine du VIH/sida, en novembre 2005.

Glenn a donné le coup d'envoi à la séance par des paroles et des expériences de travailleuses et travailleurs sexuels – des voix trop souvent négligées dans le débat sur la prostitution au Canada. Il a proposé des principes de base pour réformer les lois relatives à la prostitution, résumé l'analyse du rapport sur les violations de droits humains perpétrées par le droit pénal, puis comparé de récents efforts de réforme du droit en Nouvelle-Zélande et en Suède.

« La réduction des méfaits dans le contexte de la prostitution implique deux choses, a-t-il conclu. D'une part, abroger les dispositions du *Code criminel* liées à la prostitution, parce qu'elles entraînent des méfaits pour les travailleuses et travailleurs sexuels; d'autre part, s'assurer que la police applique les dispositions du *Code criminel* qui ne sont pas liées à la prostitution, pour les personnes qui exploitent financièrement des travailleuses et travailleurs sexuels ou qui leur portent autrement préjudice. »

Plus de 200 personnes ont participé à la séance, y compris des travailleurs sexuels et d'autres dépositaires d'enjeux d'organismes communautaires et d'institutions des quatre coins de l'Alberta. La thématique du travail sexuel et des droits humains tombait à point, compte tenu de l'annonce du Gouvernement de l'Alberta, quelques jours auparavant, à l'effet que de nouvelles mesures seraient introduites dans la loi (plus tard cette année) pour saisir les véhicules de clients accusés de communication aux fins de prostitution.

Pour plus d'information sur la recherche et les activités du Réseau juridique en matière de travail sexuel, et pour lire les notes d'exposé de Glenn, voir

[www.aidslaw.ca/francais/
Contenu/themes/
travailsexuel.htm](http://www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/travailsexuel.htm)

Exposé sur le travail sexuel à l'Agence de santé publique du Canada

Le Réseau juridique a poursuivi sa collaboration au dossier du travail sexuel avec Stella, organisme montréalais de soutien et d'information par et pour les travailleuses et travailleurs sexuels. À la fin du mois de février, **Claire Thiboutot**, directrice générale de Stella, et Glenn Betteridge, analyste principal des politiques au Réseau, se sont rendus à Ottawa pour présenter un rapport et une série de feuillets d'information sur le travail sexuel à 20 employés de la Division du VIH/sida de l'Agence de santé publique du Canada (ASPC).

Était aussi présent, un chercheur de la Bibliothèque du Parlement qui a travaillé avec le sous-comité de la Chambre des communes chargé de l'examen des lois sur la prostitution. La séance d'après-midi a permis à Claire et Glenn d'examiner attentivement les enjeux juridiques et de santé publique avec les responsables du financement du projet. Nous avons hâte à de prochaines occasions d'impliquer l'ASPC dans les problématiques que nous abordons.

Un événement montréalais met en relief la situation des sans-abri

La criminalisation des sans-abri était le thème d'un événement coparrainé par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et le Réseau juridique, le 3 février. La rencontre animée a attiré à Montréal quelque 60 avocats, magistrats et autres intervenants du système de justice pénale, ainsi que des militants pour les droits humains et des représentants d'organismes non gouvernementaux.

Le point de mire de la discussion était l'étude novatrice de **Céline Bellot**, chercheuse au Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal. En examinant 22 000 dossiers juridiques municipaux, Mme Bellot a noté que le nombre de citations à comparaître parmi les personnes sans abri avait quadruplé à Montréal, entre 1995 et 2004. Fait frappant, 72 p. cent des sans-abri arrêtés pour délits mineurs se sont retrouvés en prison pour non-paiement d'amendes, pendant cette période. Cette tendance s'accompagne d'un taux croissant d'arrestation et d'incarcération des travailleuses et travailleurs sexuels, à Montréal – un fait signalé depuis longtemps par Stella, un organisme montréalais de soutien et d'information par et pour les travailleuses et travailleurs sexuels.

Des sans-abri ont été accusés de divers délits, par exemple pour présence dans un parc public après la tombée de la nuit, entrave à la circulation dans la rue ou dans le métro, flânerie dans un lieu public, ou crachat. En conséquence, des milliers de personnes – plusieurs ayant moins de 25 ans – se sont retrouvées encore plus appauvries et ont hérité d'un dossier criminel, ce qui réduit leurs chances de sortir de la situation d'itinérance. Par ailleurs, même si ces délits sont répandus parmi la population générale, il semble que les sans-abri soient beaucoup plus souvent interpellés par la police.

La rencontre a donné lieu à deux récits inspirants, décrivant des efforts d'ONG pour réagir à la criminalisation croissante des sans-

abri. **Bernard Saint-Jacques**, organisateur communautaire du RAPSIM, a parlé de l'« Opération Droits devant », un projet appuyé par 30 ONG, qui vise à rehausser la sensibilisation aux violations de droits humains que rencontrent les sans-abri à Montréal. Ce projet a notamment donné lieu à la distribution de constats d'infraction symboliques au grand public, pour des délits mineurs dont sont souvent accusés les sans-abri – afin de montrer à la population générale comment l'on se sent en recevant une amende élevée pour un délit comme le fait de se trouver dans un parc après la tombée de la nuit.

On a aussi raconté l'expérience de la Maison Dauphine, un service aux jeunes sans-abri à Québec. **Fernand Côté**, avocat retraité, et **Hélène Héroux**, avocate principale, ont décrit leur service juridique novateur qui est venu en aide à des milliers de jeunes. Ce service est tellement bien accueilli par la police de la ville qu'une entente a été conclue avec la Maison Dauphine, afin que les jeunes sans-abri qui contreviennent aux règlements municipaux soient envoyés à elle, plutôt que d'être arrêtés ou de recevoir une amende, du moins lors d'une première ou deuxième infraction. Le département de police a aussi versé des ressources à la Maison Dauphine, pour l'embauche de personnel supplémentaire.

L'expérience des sans-abri dans les villes canadiennes est pertinente à la situation des travailleuses et travailleurs sexuels et des personnes qui utilisent des drogues. La criminalisation des personnes qui vivent ou travaillent dans la rue peut accroître les risques liés au VIH/sida, tel que l'ont documenté le Réseau et d'autres partenaires dans plusieurs rapports et énoncés de presse. Nous applaudissons le RAPSIM, la Maison Dauphine et les organismes membres de l'« Opération Droits devant » pour leur travail essentiel en matière de droits humains, et nous avons hâte de continuer de tirer des leçons de leurs expériences.



Le Réseau juridique dans les médias

Du 1^{er} décembre 2005 au 1^{er} mars 2006, le Réseau juridique a répondu à 59 requêtes de médias et fait l'objet de quelque 50 reportages dans la presse, à la radio et à la télévision, à travers le Canada.

La parution du rapport *Sexe, travail, droits – réformer les lois pénales du Canada sur la prostitution* a généré plus de la moitié des demandes médiatiques reçues en décembre. Le 13 décembre 2005, **Glenn Betteridge**, auteur principal du rapport et analyste principal des politiques au Réseau juridique, et Mme **Claire Thiboutot**, directrice générale de Stella, un organisme montréalais de défense des droits des travailleuses et travailleurs sexuels (et membre du Réseau), ont donné à une conférence de presse sur la Colline parlementaire, à Ottawa.

En l'espace d'une semaine, vingt-huit articles faisant état du rapport ont été publiés dans d'importants quotidiens (notamment à la une du *Toronto Sun*), en plus de nombreux reportages à la radio et à la télévision. Glenn et Claire ont pris part à l'émission télévisée de nouvelles locales *Ottawa Citizen City Desk*, diffusée dans la région de la capitale nationale. Glenn a participé à des entrevues radiophoniques à Toronto, Montréal, Regina et St. Catharines, Ontario, tandis que Claire a fait deux excellentes entrevues en direct au bulletin de nouvelles *Le Grand Journal*, sur les ondes de TQS, à Montréal. À Toronto, le directeur adjoint du Réseau juridique, **Richard Elliott**, a accordé une entrevue en direct à heure de grande écoute à la chaîne CTV NewsNet, diffusée à l'échelle nationale. (L'entrevue a été diffusée à trois reprises pendant la soirée, puis rendue accessible sur Internet.)

Richard a aussi fait la manchette dans l'édition du 12 décembre 2005 de la *Montreal Gazette*, dans un article de Don Butler (intitulé « Official says Ottawa 'dropped the ball' ») sur la lenteur des progrès dans le recours à la *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique* pour exporter des médicaments moins coûteux aux pays en développement (voir article connexe, ci-dessous). L'article est également paru dans des journaux de CanWest à Ottawa, Edmonton, Regina, Victoria, Kingston (Ontario) et Nanaimo (Colombie-Britannique). Par ailleurs, le magazine *Maclean's* a mentionné le Réseau juridique dans un dossier sur le même sujet.

À l'occasion de la Journée mondiale du sida (1^{er} décembre 2005), **Joanne Csete**, directrice générale du Réseau, a répondu à l'article du *Washington Post* rédigé par Richard Holbrooke, président de la Global Business Coalition on HIV/AIDS, par le biais d'une lettre à l'éditeur publiée dans l'*Edmonton Journal* et *The Record* (Kitchener-Waterloo, Ontario). **Alana Klein**, nouvelle analyste principale des politiques au Réseau juridique, a vu sa première lettre à l'éditeur (sur les approches de réduction des méfaits liés à la dépendance à la drogue) publiée dans l'édition du 7 février 2006 du *Daily Courier* (Kelowna, Colombie-Britannique).

Des enjeux locaux comme la Stratégie sur les drogues de la Ville de Toronto et l'opération policière contre l'usage de drogue en public, à Vancouver, ont fourni d'autres occasions médiatiques à Joanne, Richard et Glenn, qui ont été invités à prendre la parole lors d'émissions radiophoniques de nouvelles locales et régionales, ainsi que sur CBC Radio One et Voice of America.

Pour plus d'information sur les activités médiatiques du Réseau juridique, voir www.aidslaw.ca/francais/medias.htm

Le Réseau juridique prône une licence obligatoire pour le Tamiflu

En février, le Réseau juridique a exhorté le nouveau gouvernement fédéral conservateur à ouvrir la voie à l'octroi d'une licence obligatoire pour le Tamiflu (*oseltamivir phosphate*), un médicament antiviral servant au traitement et à la prévention de l'influenza, y compris la souche mortelle H5N1 de la grippe aviaire.

En vertu de la *Loi de l'engagement de Jean*

Chrétien envers l'Afrique (anciennement le Projet de loi C-9), le Commissaire fédéral aux brevets peut émettre des licences obligatoires touchant des médicaments brevetés, pour permettre à des fabricants génériques de produire et d'exporter des médicaments moins coûteux aux pays en développement admissibles. Or seuls les médicaments énoncés dans la loi peuvent faire l'objet de licences obligatoires pour l'exportation, et le Tamiflu

n'en fait pas partie. Le cabinet fédéral pourrait changer cela, si le recommandaient le ministre de la Santé Tony Clement et le ministre de l'Industrie Maxime Bernier.

Le Réseau juridique a écrit aux ministres pour exprimer son appui à la requête de Biolyse Pharma Corporation, un fabricant générique établi à St. Catharines, en Ontario.

L'entreprise a annoncé qu'elle développerait une version générique du Tamiflu et, après avoir consulté le Réseau juridique, elle a demandé au gouvernement fédéral d'ajouter le médicament à la liste des produits pouvant être exportés.

La lettre du Réseau soulignait que « depuis l'entrée en vigueur de la loi en mai 2005, on ne l'a pas encore utilisée pour produire et exporter un seul médicament à un pays en développement, en dépit de l'appui unanime qu'elle a reçu à la Chambre des communes et au Sénat ». La lettre précisait aussi que les ONG ont reçu l'assurance à maintes reprises, au cours du processus menant à l'adoption de la loi, que celle-ci ne se limiterait pas uniquement au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme, et qu'il serait simple et rapide pour

le cabinet d'ajouter de nouveaux médicaments à la liste des produits admissibles. La demande visant à autoriser l'exportation d'une version générique du Tamiflu mettra à l'épreuve l'engagement du nouveau gouvernement à l'égard de cette loi. (Au moment d'aller sous presse, un porte-parole d'Industrie Canada avait signalé verbalement la disposition du ministère à coopérer pour l'inclusion du Tamiflu dans la liste, mais Santé Canada n'avait manifesté encore aucun signe de ses intentions.)

Le titulaire actuel du brevet du Tamiflu est la société F. Hoffmann-La Roche Ltd., établie en Suisse, qui a interrompu la vente du produit afin d'en gérer l'approvisionnement décroissant. L'accès à une version générique moins coûteuse sera crucial pour les pays en développement qui veulent s'en constituer un stock en vue d'une éventuelle pandémie. Cela est encore plus critique depuis que la grippe aviaire aurait rejoint l'Afrique. Une épidémie d'influenza virulente serait particulièrement dévastatrice pour les millions d'Africains dont le système immunitaire est déjà affaibli par le VIH/sida ou une autre maladie.

Pour lire la lettre complète (en anglais) du Réseau juridique, voir www.aidslaw.ca/Maincontent/issues/cts/patent-amend/Tamiflu_letter.pdf



Nouvelles ressources

- Revue VIH/SIDA, droit et politiques 10(3)
www.aidslaw.ca/francais/Contenu/docautres/bulletincanadien/Vol10no32005/f-issue.htm
- « Vecteurs, véhicules et victimes » : le VIH/sida et les droits humains des femmes au Canada
www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/femmes/rapport_femmes_fr.pdf
- Sexe, travail, droit : reformer les lois pénales du Canada sur la prostitution (Rapport, livret et série de 10 feuillets d'information)
www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/travailsexuel.htm
- « Rien à notre sujet sans nous » - L'implication accrue et significative des personnes qui utilisent des drogues illégales : un impératif sanitaire, éthique et des droits humains
www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/loisdrogues/implication_accrue.htm
- Du soutien pour la survie : obstacles à la sécurité du revenu pour les personnes vivant avec le VIH/sida et orientations pour une réforme (Rapport et série de 6 feuillets d'information)
www.aidslaw.ca/francais/Contenu/themes/securiterevenu.htm
- Програми обміну голук у виправних установах: Огляд фактів
www.aidslaw.ca/Maincontent/issues/prisons/NEP-UKR.pdf
- Підтримуюча терапія метадонем в виправних установах: Огляд фактів
www.aidslaw.ca/Maincontent/issues/prisons/MMT-UKR.pdf
- ВИЧ/СПИД в тюрмах стран Центральной и Восточной Европы и бывшего Советского Союза
www.aidslaw.ca/Maincontent/issues/prisons/fsu_rus_complete.pdf



À l'interne

Arrivée et départ d'employés

À n'en pas douter, les programmes de stages d'été portent fruit : c'est ce que démontre le retour d'**Alana Klein** au Réseau juridique. C'est avec plaisir que nous l'avons accueillie de nouveau parmi nous en janvier 2006, à titre d'analyse principale des politiques et de la recherche – après son excellent travail sur le VIH/sida et l'immigration lors de son stage en 2000. Alana a grandi à Montréal et revient au Canada après deux années d'études au programme doctoral de la Columbia Law School, à New York. Son énergie et son enthousiasme égaient nos bureaux.

Le Réseau souhaite la bienvenue à **Doriana Schiavi**, directrice des finances. Doriana détient une vaste expérience en gestion financière d'organismes non gouvernementaux. Elle détient par ailleurs une formation en incorporation des organismes canadiens à but non lucratif et en gestion des ressources humaines. Sa présence sympathique et calme nous ravit.

Nous sommes attristés du départ de **William Hamilton**, ancien directeur des finances, dont l'apport au Réseau pendant plus de quatre ans

a contribué à la croissance et au succès de nos activités.

Mélanie Paul-Hus, qui a grandement contribué aux activités de communication et d'information du Réseau juridique, a décidé d'accepter en février un poste stimulant chez Tourisme Québec. Nous sommes heureux pour elle, bien que son départ nous peine.

Heureusement, la réponse au défi de remplacer Mélanie était à portée de main : **Vajdon Sohaili** est passé du rôle d'adjoint administratif à celui de spécialiste des communications en février. Vajdon sera notamment responsable du processus de production des publications du Réseau et de la mise à jour de notre site Internet.

En remplacement de Vajdon au soutien des programmes, **Taslim Madhani** nous apporte de vastes compétences administratives, mais aussi un intérêt et une expertise en matière de droits humains des femmes et d'autres enjeux du Réseau. Taslim détient un baccalauréat en sciences humaines de l'Université Carleton et une maîtrise de l'Institut d'études islamiques de l'Université McGill.

Le conseil d'administration nomme une nouvelle membre

Carolann Brewer, LL.B., vient de se joindre au conseil d'administration du Réseau juridique. Elle a été nommée à l'avance de la réunion de février 2006 du conseil.

Diplômée de l'University of British Columbia en 1982, Mme Brewer est avocate et conseillère en politiques; elle détient plus de

vingt ans d'expérience en facilitation, négociation et coordination de politiques, principalement dans le domaine des affaires autochtones. Les membres du conseil d'administration et les employés du Réseau juridique se réjouissent de l'expertise qu'elle apportera à l'organisme et lui souhaitent la plus chaleureuse bienvenue.

Pour les profils biographiques complets de tous les membres du conseil d'administration, voir

www.aidslaw.ca/francais/lereseau/conseiladmin.htm